

Monsieur le Président,

Lors de son voyage en Europe, on a demandé au Premier ministre si le gouvernement maintiendrait les troupes canadiennes dans l'ancienne Yougoslavie au printemps. Le Premier ministre a répondu qu'aucune décision ne serait prise avant que la question ne soit débattue dans cette Chambre.

C'est que la question est trop importante pour ne pas faire l'objet d'une consultation sérieuse des élus du peuple. Notre décision, quelle qu'elle soit, aura des conséquences très importantes pour notre rôle à venir dans le domaine du maintien de la paix, pour notre politique étrangère et pour notre politique de défense. Nous devons être bien conscients que notre position aura aussi des conséquences pour nos relations avec des pays proches et amis.

La position du gouvernement, sur la question générale de la place du maintien de la paix dans la politique étrangère et la politique de défense du Canada, est bien connue. Nous avons déclaré publiquement notre intention de «renforcer le rôle de chef de file du Canada dans les opérations internationales de maintien de la paix». Dans nos examens des politiques en matière d'affaires étrangères et de défense, nous allons prochainement étudier divers moyens de le faire, y compris plusieurs des moyens expliqués dans le «Livre rouge». Même si tous les députés connaissent bien le Livre rouge, ce dont je suis persuadé, je citerai pour mémoire quelques exemples : réexamen de la notion de forces de réserve pour le maintien de la paix; étude sur la formation des soldats de la paix; et révision de nos politiques d'approvisionnement.

Dans tout débat sur le maintien de la paix, il faut commencer par situer la question dans le cadre de la contribution historique du Canada dans ce domaine et des immenses bouleversements qui affectent la nature des opérations de paix.

Depuis l'initiative prise en 1956 par l'ancien Premier ministre, alors ministre des Affaires extérieures, M. Lester B. Pearson, le Canada est intimement associé dans l'esprit des Canadiens ainsi que dans celui des citoyens des autres pays au leadership et à l'expertise qu'il a démontrés dans le domaine du maintien de la paix. Pendant longtemps, nous avons participé à toutes les opérations de maintien de la paix mandatées par le Conseil de Sécurité des Nations Unies. Nous continuons, aujourd'hui, à contribuer à la plupart des missions, y compris les plus difficiles. Comme vous le savez, le gouvernement a énoncé très clairement sa conviction que le maintien de la paix est une composante très importante de la contribution canadienne au système multilatéral et à la préservation de la paix dans le monde.

Les Canadiens ont toujours cru à l'importance de promouvoir des mécanismes multilatéraux de sécurité et de gestion des crises.